

**URBANISME****Plan local d'urbanisme**

Approbation du dossier de modification

**EXPOSE DES MOTIFS**

Lors de sa séance du 18 décembre 2014, le Conseil municipal a été informé de l'engagement d'une procédure de modification du Plan local d'urbanisme permettant à la fois d'effectuer des ajustements de forme (corrections d'erreurs matérielles et précisions de l'application de la règle) et des modifications de fond nécessaires à l'adaptation et/ou à l'émergence de projets urbains en cours de réalisation ou en devenir.

L'ensemble des modifications proposé a été présenté aux membres de la commission du développement de la ville du 3 décembre 2014.

Dans ce cadre, conformément à l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme, le dossier de modification a été notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique, aux personnes publiques associées et consultées à savoir :

- Préfecture du Val-de-Marne,
- Direction régionale et interdépartementale départementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,
- Conseil régional d'Ile-de-France,
- Syndicat des transports d'Ile-de-France,
- Conseil général du Val-de-Marne,
- Chambre de commerce et d'industrie de Paris - Val-de-Marne,
- Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne,
- Chambre régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,
- Communauté d'agglomération Seine-Amont,
- Mairie d'Alfortville,
- Mairie de Charenton-le-Pont,
- Mairie du Kremlin-Bicêtre,
- Mairie de Paris,
- Mairie de Villejuif,
- Mairie de Vitry-sur-Seine,

L'enquête publique s'est déroulée du 5 janvier au 7 février 2015 inclus.

Quatre observations écrites ont été formulées sur le registre lors des permanences de la commissaire enquêtrice (cas d'une construction édifiée en fond de parcelle, de propriétés incluses dans le périmètre de la ZAC Ivry-Confluences, constat d'ordre personnel).

Une observation a été formulée oralement sur le projet Gagarine /Truillot.

Celles-ci ne concernent pas les modifications proposées, objet du présent dossier.  
Neuf habitants se sont présentés aux permanences.

Les personnes publiques n'ont pas émis de remarque particulière.

Au regard de ces éléments, la Commissaire Enquêtrice a rendu son rapport et ses conclusions et a émis un avis favorable sans réserve ni recommandation aux modifications prévues du Plan Local d'Urbanisme.

Au vu de ce qui vient d'être exposé ci-dessus, je vous propose d'approuver le présent dossier de modification du Plan local d'urbanisme.

P.J. : - rapport de synthèse

- dossier de modification (consultation en séance + CD-Rom)

## **URBANISME**

### **9) Plan local d'urbanisme**

Approbation du dossier de modification

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-13 et suivants, R. 123-24 et R. 123-25,

vu sa délibération en date du 19 décembre 2013 approuvant la révision du Plan local d'urbanisme,

vu l'arrêté municipal en date du 2 décembre 2014 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan local d'urbanisme,

considérant que le projet de modification a été notifié aux personnes publiques associées suivantes :

- Préfecture du Val-de-Marne,
- Direction régionale et interdépartementale départementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,
- Conseil régional d'Ile-de-France,
- Syndicat des transports d'Ile-de-France,
- Conseil général du Val-de-Marne,
- Chambre de commerce et d'industrie de Paris - Val-de-Marne,
- Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne,
- Chambre régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,
- Communauté d'agglomération Seine-Amont,
- Mairie d'Alfortville,
- Mairie de Charenton-le-Pont,
- Mairie du Kremlin-Bicêtre,
- Mairie de Paris,
- Mairie de Villejuif,
- Mairie de Vitry-sur-Seine,

vu le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice, ci-annexés,

vu le dossier de modification du Plan local d'urbanisme, ci-annexé,

vu la séance de la Commission du développement de la ville en date du 18 mars 2015,

**DELIBERE**

par 33 voix pour et 10 abstentions

**ARTICLE 1** : APPROUVE le dossier de modification du Plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2** : DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

**ARTICLE 3** : PRECISE que la présente délibération et le dossier de modification du Plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 16 AVRIL 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 16 AVRIL 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 10 AVRIL 2015